



8 octobre 2026

N° 226



© Franz 26 de Pixabay

Sommaire

Patenariat FNAR et Fédération Claude Pompidou	<u>2</u>
Communiqué de presse CFR	<u>3</u>
Ce qui change au 1 ^{er} octobre 2026	<u>4</u>
HCFEA : Compte rendu de la séance du 17 septembre.....	<u>4</u>
Délégation de la FNAR Bretagne, les RU, les EHPAD.....	<u>5</u>
Partenariats : quoi de neuf ?.....	<u>8</u>

Partenariat FNAR et Fédération Claude Pompidou



Le mardi 15 septembre, la FNAR et la Fondation Claude Pompidou ont signé un accord de partenariat qui concrétise les discussions préalables intervenues entre nous et validées par le Bureau de la FNAR.

Cet accord a été paraphé pour la FNAR par Pierre CONTI, son Président, assisté de Michel BALSAN, Trésorier de la FNAR et bénévole de la Fondation Pompidou et, pour la Fondation Claude Pompidou, par Gérard HUTTIN, son Directeur Général, assisté de Marie CAMPOS, Directrice du bénévolat et de Valérie PIERRE, Directrice Administrative et Financière.

La Fondation Claude Pompidou a pour but de venir en aide aux personnes fragilisées par le handicap, la maladie ou le grand âge, en développant l'aide bénévole en institution ou à domicile, en soutenant la recherche scientifique sur la maladie d'Alzheimer ou autres maladies neurodégénératives, en construisant des établissements d'accueil spécialisés.

Pierre CONTI



Communiqué de presse

Les retraités en appellent aux Parlementaires

Ainsi que l'a annoncé le Premier Ministre, les projets de Loi de finances et de Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2027 devraient viser tout particulièrement les retraités, avec l'abaissement à 3000 € du plafond de l'abattement fiscal de 10 % et une sous-indexation des pensions comprises entre 1260 € et 2034 €, les pensions supérieures à ce montant étant gelées.

La Confédération Française des Retraités s'indigne de ces dispositions qui font des retraités une population ciblée, appelée plus que d'autres à contribuer au redressement des comptes publics.

La CFR est bien consciente des difficultés que rencontre notre pays dont la dette et les déficits publics pénalisent sa compétitivité, mais affirme qu'en aucun cas ces difficultés ne sont imputables aux retraités qui estiment avoir normalement mérité par leur travail et leurs cotisations les pensions qui leur sont dues selon les dispositifs et règles en vigueur.

En aucun cas ils ne constituent une catégorie de privilégiés.

La CFR espère donc que le Parlement, lors des débats sur ces deux projets de Loi, saura revenir sur ces mesures discriminatoires que rien ne justifie

La CFR et les retraités seront particulièrement attentifs aux positions que prendront les uns et les autres.

À Paris, le 24 septembre 2026

Pierre ERBS
Président
Confédération Française des Retraités

La Confédération Française des Retraités est constituée des 6 principales organisations de retraités :
Association Nationale des Retraités - Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
- Fédération Nationale des Associations de Retraités - Générations Mouvement Fédération Nationale –
Groupement CNR-UFRb - Union Française des Retraités



© David Zydd de Pixabay

Ce qui change au 1^{er} octobre 2026

Carburant : L'aide aux « grands rouleurs » est prolongée

Franchises médicales : Le plafond annuel cumulé augmente et passe de 100 € à 140 € pour les assurés qui ne bénéficient pas d'une exonération.

Gaz : Le prix repère du gaz augmente de 6,3 % en octobre.

APL : l'APL est revalorisée de 1,15 %.

Changement d'heure : Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 octobre 2026.

Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge

Conseil de l'Âge – Séance du 17 septembre 2026

Le Conseil de l'Âge a tenu sa réunion de rentrée le 17 septembre. Ce fut l'occasion de faire un point d'actualité et de lancer les travaux sur le thème qui sera traité par le Conseil de l'Âge au cours des prochains mois.

Point d'actualité et informations générales

- L'été a été marqué par de multiples épisodes de canicule et par le développement d'incendies hors normes lesquels ont mis en évidence la capacité de mobilisation de notre pays, mais ont également mis en lumière nos difficultés à identifier les personnes fragiles.
- Le rapport du Conseil de l'Âge sur les EHPAD a fait l'objet de nombreuses reprises par la presse ainsi que de visites et de téléchargements sur le site du HCFEA. Parallèlement, le Conseil de l'Europe a publié le 8 septembre un courrier d'alerte adressé aux autorités françaises concernant la situation critique et le respect des droits humains dans les EHPAD en France.
- Une séance supplémentaire du Conseil de l'Âge est programmée le 12 octobre pour rendre un avis sur le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale. Des échos inquiétants laissent envisager une réduction de certains crédits avec un effet de rebasage.
- Le 3 novembre prochain se tiendra un colloque pour les 10 ans du HCFEA sur le thème : « Les solidarités (nationales, territoriales et intergénérationnelles) à l'heure des grandes transitions (démographiques, environnementales et numériques). »

Lien pour l'inscription :

<https://forms.cloud.microsoft/pages/response-page.aspx?id=kUeVaUW7CKVV99Mai0v9fsDIWtFPv78Couq0zLdUQTA1QzVJQU9MSDIYNzJSU0q5TTc1OUFQSy4u&origin=lpLink&route=shorturl>

Enfin, le Président du Conseil de l'Âge a rendu hommage à Dominique LIBAULT, haut fonctionnaire « figure majeure de la protections sociale » décédé durant l'été.

Prospective des besoins et des accompagnements des personnes âgées vulnérables.

Au deuxième semestre 2026, le programme de travail du Conseil de l'Âge s'organisera autour du thème principal de « l'évaluation prospective des besoins en accompagnement des personnes âgées vulnérables ».

Une note de cadrage de ces travaux fait ressortir que l'allongement de l'espérance de vie, l'augmentation rapide du nombre de personnes âgées de plus de 80 ans et la progression prévisible des besoins d'aide à l'autonomie rendent indispensable l'élaboration d'une stratégie nationale durable des politiques d'aide à l'autonomie.

Dans ce contexte la France doit pouvoir disposer des outils d'anticipation lui permettant de définir une stratégie ambitieuse et soutenable, financièrement comme socialement. Cette stratégie devra être articulée avec les autres grandes transformations auxquelles le pays est confronté, notamment les transitions écologique et numérique.

Marie-Christine CHAMBE

Délégation de la FNAR Bretagne

Les RU bretons de la FNAR, se sont retrouvés pour leur rencontre annuelle à Saint Briec le 9 juin 2026.

La journée concoctée par les deux délégués régionaux FNAR de Bretagne, Solange BOURGES et Christian DREANO, a été riche en échanges. L'apport de l'Espace Régional Ethique de Bretagne sur les définitions de l'éthique et son application en établissements de santé et en EHPAD a été particulièrement apprécié ainsi que l'intervention sur les évolutions des EHPAD par Bruno LACHESNAIE. La présence de France-Assos-Santé Bretagne a suscité une réflexion sur le fonctionnement de la démocratie en santé.

Des Espaces de Réflexion Ethique au service de tous

En matinée, Hubert STEPHAN, membre de l'EREB (Espace de Réflexion Ethique de Bretagne), nous a éclairé sur ce qu'est l'éthique et sur les missions des structures éthiques : diffuser une culture, former, organiser des débats contradictoires, répondre aux interrogations du terrain, observer les pratiques et les questionnements. Ces espaces pluridisciplinaires sont composés de médecins, philosophes, juristes, représentants du culte, représentants d'usagers. Ils interviennent à la demande pour accompagner les structures hospitalières dans les délibérations auxquelles elles sont confrontées, mais aussi des soignants, des encadrants, des familles, des usagers vivant des situations complexes de patients ou résidents. Leur accompagnement est bienveillant et neutre. Tout acteur confronté à une situation risquant de compromettre les droits ou la qualité éthique de l'accompagnement peut faire appel à l'EREB.

Cette présentation s'est terminée par un échange nourri avec l'intervenant.

Face au vieillissement de la population, se pose la question de la transformation des EHPAD

Intervention en visio de Bruno LACHESNAIE de la FNAR, vice-président de la CNSA

Le modèle de l'EHPAD atteint ses limites

Sur les 1,4 million de personnes en situation de dépendance (8 % de la population de plus de 70 ans), 800 000 personnes vivent à domicile, 200 000 en structures intermédiaires, 600 000 en EHPAD. Les coûts ont fortement augmenté ces dernières années, principalement en raison des revalorisations salariales. Les résidents accueillis présentent également des niveaux de dépendance et des pathologies de plus en plus lourds. Le modèle actuel trouve ses limites.

L'avenir ne repose plus uniquement sur la création de places en EHPAD

D'ici 2050, il faudra accompagner 700 000 personnes dépendantes supplémentaires. L'avenir ne repose plus uniquement sur la création de places en EHPAD, mais sur une évolution programmée d'une réponse domiciliaire et une diversification des solutions d'habitat : résidences autonomie, résidences services, habitat inclusif, MARPA, hébergements temporaires et accueils de jour. Les EHPAD de demain devront être davantage des lieux de vie que des établissements hospitaliers. Cela implique une architecture favorisant le sentiment d'être « chez soi », une ouverture sur le territoire. Cette transformation nécessitera des financements pérennes, un management de qualité et une coopération renforcée entre les différents acteurs du secteur médico-social.

Origines et Évolution des EHPAD : D'où vient-on ?

L'histoire des EHPAD peut être divisée en trois phases principales :

- Phase 1 (1975-1995) : Fermeture des hospices et création de grandes structures d'hébergement souvent inspirées du modèle hospitalier
- Phase 2 (1997-1998) : La Réforme de la tarification et la création des EHPAD

La loi sur la prestation spécifique dépendance (PSD) et la réforme de la tarification ont marqué un tournant majeur. Les conditions matérielles d'accueil s'améliorent, mais le financement et la gestion budgétaire répartis entre l'Etat, les Départements et les Etablissements sont trop complexes. Bien que considéré comme l'un des meilleurs en Europe, ce modèle souffre d'une standardisation excessive, créant un environnement plus hospitalier que de vie.

- Phase 3 (Aujourd'hui et Demain) : Vers une Révolution des EHPAD

L'idée actuelle est de transformer les EHPAD, potentiellement en les renommant "Maisons France Autonomie".

Réflexion sur les conditions d'exercice de la démocratie en santé

En fin de journée, FAS Bretagne (France-Assos-Santé) est intervenu brièvement pour lancer un appel à candidatures de RU (représentants des usagers) pour siéger dans des instances non pourvues.

Suite à cette demande, une vive discussion a mis en évidence un constat partagé : si la démocratie en santé constitue une avancée majeure, son fonctionnement est devenu de plus en plus complexe.

La multiplication des instances conduit des RU à renoncer à certains mandats

Commissions et groupes de travail créent un véritable « millefeuille » institutionnel, qui devient peu lisible pour les usagers comme pour les bénévoles. En même temps, les représentants des usagers, déjà peu nombreux, sont sollicités dans un nombre croissant de réunions. Plu-

seurs participants ont souligné que certaines instances, très techniques et largement composées de professionnels, offrent peu de possibilités de contribution réelle au représentant des usagers. Faut-il être présent toujours et partout ? Ce qui devient une surcharge conduit des RU à renoncer à certains mandats afin de privilégier les missions où leur apport est plus utile.

Les RU souhaitent plus d'efficacité

Les participants ont également exprimé leur inquiétude face au risque que la présence des représentants des usagers ne serve davantage à légitimer la multiplication des structures et des associations « satellites » qu'à améliorer concrètement le système de santé. Ils estiment que le temps consacré aux réunions devient excessif au regard des résultats obtenus. Ils souhaitent davantage d'actions concrètes au bénéfice des patients plutôt qu'une succession de groupes de travail dont les effets restent difficiles à mesurer. Il nous apparaît nécessaire que certaines structures se recentrent sur leurs missions.

Une formation recentrée sur les besoins des RU

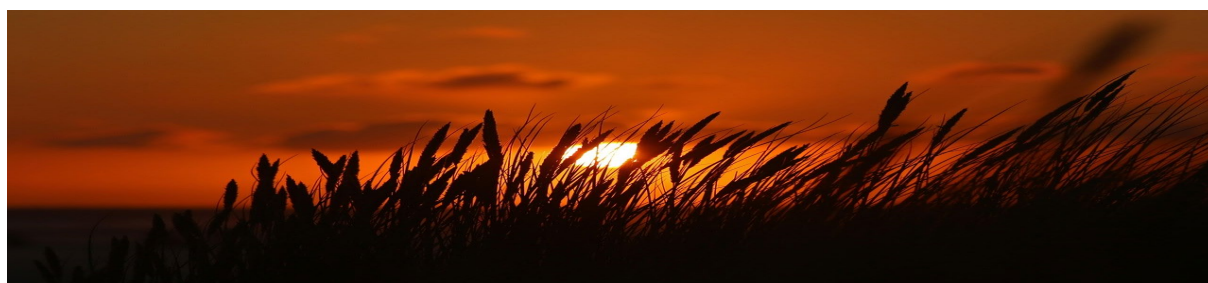
Concernant la formation des représentants des usagers, les avis sont contrastés. Si certaines formations, notamment celles préparant à exercer un mandat en CDU, sont jugées indispensables, d'autres sont perçues comme trop menées sur un format « animation » au détriment des connaissances de fond attendues. Les participants souhaitent des formations apportant une meilleure compréhension du système de santé par exemple et des outils directement utiles à l'exercice de leurs missions.

Ces échanges n'ont pas remis en cause le principe de la démocratie en santé, mais ont souligné la nécessité de retrouver un meilleur équilibre entre représentation des usagers, efficacité des instances et disponibilité des bénévoles.

Les participants ont proposé que la FNAR engage une réflexion sur la simplification du système de santé et de toutes les structures qui gravitent autour afin de renforcer son efficacité et de concentrer l'action des représentants sur leur mission essentielle : défendre les intérêts des usagers et améliorer concrètement leur prise en charge.

Alors, il sera peut-être plus facile de motiver de nouveaux bénévoles.

Chantal PINEAU
(Coordinatrice RU en santé pour la FNAR)
Solange BOURGES, Christian DREANO
(Délégués régionaux FNAR Bretagne)



© Dolfiam de Pixabay



La FNAR renouvelle son partenariat avec le Petit Futé pour l'édition 2027 du GUIDE DE LA RETRAITE.

Le GUIDE DE LA RETRAITE du Petit Futé est un support de référence destiné aux futurs retraités et jeunes seniors ; ce guide regroupe des conseils pratiques, des outils de préparation à la retraite et une sélection de partenaires utiles pour accompagner cette nouvelle étape de vie. Cet ouvrage, destiné aux jeunes seniors (55 ans et plus), actifs proches de la retraite et jeunes retraités, a un fort taux de consultation et de conservation.

La FNAR y figure et figurera à la fois dans la liste des associations de retraités et par un visuel pleine page.

Nos partenaires rappellent qu'ils s'efforcent tout au long de l'année de vous offrir des produits ou des avantages nouveaux :

intermèdes
LE VOYAGE CULTUREL

(Ref onglet Avantages-adhérents VC-06)

Intermèdes vous propose des voyages ayant pour sujet **les volcans** : Avec cette nouvelle thématique, partir à la découverte de paysages nés du feu, de civilisations façonnées aux pieds des volcans et d'un monde en perpétuel mouvement est désormais à votre portée :

[Découvrez ces nouveaux voyages explosifs !](#)

Intermèdes a sélectionné pour vous des voyages à moins de 1500 € : escapades culturelles en Europe, grandes expositions, jardins remarquables, villes d'art ou patrimoines d'exception, quelques exemples :

- Les grandes Florales de Belgique. À partir de 890 €
- Les châteaux de la Loire aux couleurs de Noël. À partir de 895 €
- Anvers, à la rencontre des pierres précieuses, avec visite privée de la bourse du diamant. À partir de 995 €
- Escapade musicale à Toulouse, avec Karine DESHAYES et Roberto ALAGNA dans « Médée » de Cherubini. À partir de 995 €
- Amsterdam et le siècle d'or hollandais. À partir de 1 390 €



(Ref onglet Avantages-adhérents VS-01)

Azureva vous recommande ses 4 coups de cœur :

-  Les Karellis — Cap sur les plaisirs de la glisse
-  Bussang — Une parenthèse nature dans les Vosges
-  Métabief — Le charme du Jura en hiver
-  Murol — L'hiver au cœur des volcans d'Auvergne

Notre partenariat avec Azureva vous permet de bénéficier d'une remise de 10 %, directement appliquée au montant de votre réservation en passant par le lien suivant : <https://azureva.s.gy/FNAR>

Si vous avez besoin d'aide pour votre réservation, composez le 04 84 311 311 (prix d'un appel local).

Françoise MOREUX
partenariat@fnar.info



© Mrs Brown de Pixabay

INFORMATION À TOUS LES DESTINATAIRES DE L'AFJ :

Vous êtes destinataires de l'AFJ, newsletter mensuelle de la FNAR. Ce document n'est pas confidentiel et nous vous prions de le diffuser largement autour de vous.

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, n'hésitez pas à diffuser très largement cette publication et à recueillir toute adhésion qui renforcera nos actions dans la défense des retraités, de leurs intérêts moraux et matériels de notre corps social.

Afin de ne pas interrompre la réception de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse courriel !



© Andrey and Olesya de Pixabay



5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR

- **10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel**

Contact : FNAR – 19 avenue Niel 75017 PARIS

**Prochaine parution
le 8 novembre 2026**